

SUBJECT: Reprise des stages d'externat le **15 juin** dans tous les sites cliniques de Montréal

**Un message du Bureau des études médicales de premier cycle de la Faculté de médecine**  
**Aux directeurs et directrices des départements cliniques : veuillez transmettre la note suivante à vos équipes cliniques**

Chers directeurs et directrices des départements cliniques, chers collègues,

Merci de nous aider à assurer le retour sans heurts et en toute sécurité des étudiants en 3e année de médecine à leurs stages d'externat. Alors que les externes à Gatineau ont repris leurs activités cliniques le 1er juin, **les externes à Montréal les reprendront le 15 juin**. La Faculté de médecine et le Bureau des études médicales de premier cycle (ÉMP) vous remercient de tout cœur de votre engagement à l'égard de la supervision et de l'enseignement cliniques. Nous confirmons également que la RAMQ continue de rémunérer les médecins spécialistes pour la supervision clinique des externes, même durant la pandémie.

Le Bureau des ÉMP souhaite s'assurer que tout le monde dispose de l'information nécessaire sur les stages d'externat durant la pandémie de COVID-19.

**1) Participation des étudiants à la télémédecine** : La semaine dernière, le CMQ a diffusé des lignes directrices sur la télémédecine dans la formation à l'externat (voir le document ci-joint, également publié sur le site web du CMQ). Les lignes directrices sont appelées à évoluer plus nous acquerrons d'expérience collectivement en télémédecine.

**2) Sécurité des étudiants :**

a) Le Bureau des ÉMP, les apprenants, le MSSS et nos établissements partenaires savent que nos milieux d'apprentissage clinique ne sont pas exempts de risque de transmission de la COVID-19. Les étudiants y retournent néanmoins dans le but de continuer leur formation clinique (nous devons veiller à ce que nos étudiants obtiennent leur diplôme dans les délais prévus pour assurer la relève dans le système de santé). En respectant les mesures de prévention des infections et en portant l'ÉPI approprié (tout comme les cliniciens), les étudiants contribueront à réduire le risque de transmission du virus.

b) En plus de la formation offerte par McGill, la direction de l'enseignement et la DSP de chacun de nos établissements partenaires fourniront localement une formation sur le contrôle des infections et les techniques pour revêtir et retirer l'ÉPI. Les hôpitaux doivent veiller à ce que les étudiants aient accès au même ÉPI que les médecins superviseurs et résidents, et respectent les protocoles locaux de prévention des infections. Les étudiants, tout comme le personnel, sont autorisés à apporter leur propre protection oculaire, puisque les options de protection oculaire pourraient être limitées dans certains hôpitaux.

c) Les étudiants qui manifesteraient des symptômes de COVID-19 doivent avoir accès aux services de santé et sécurité au travail de nos établissements partenaires. Les étudiants doivent signaler leurs symptômes au service de santé et sécurité au travail, puis suivre les consignes qui leur sont données.

**3) Exposition des étudiants aux cas confirmés ou suspects de COVID-19** : Selon les recommandations actuelles de la santé publique, les externes en médecine ne doivent pas être en contact avec les patients atteints de COVID-19 confirmée (voir le document ci-joint intitulé « Recommandations intérimaires des mesures sanitaires pour la reprise des stages en santé en contexte de pandémie de la COVID-19 »). Le

document n'indique toutefois pas que les externes doivent éviter de participer aux soins aux patients présentant un cas suspect de COVID-19. Le MSSS a confirmé verbalement aux quatre facultés de médecine du Québec (doyens et vice-doyens aux ÉMPC et à la formation médicale postdoctorale) que les étudiants peuvent traiter des patients présentant un cas suspect de COVID-19. Les directions de l'enseignement et les DSP de nos établissements partenaires ont aussi reçu le même message du MSSS.

Notez cependant que le choix des patients vus par les externes dépend toujours du jugement clinique du superviseur. Par exemple, si un patient présentant des symptômes de COVID-19 habite avec quelqu'un ayant reçu récemment un diagnostic de COVID-19, il est extrêmement probable qu'il soit atteint de la maladie, et ne constitue pas un cas très propice à être vu par un apprenant junior. En revanche, si un patient qui met en pratique les mesures de distanciation sociale présente des symptômes typiques d'ICC, comme l'essoufflement, la probabilité de COVID-19 n'est pas élevée. Il demeure que peu importe les symptômes des patients, les étudiants doivent porter l'ÉPI adéquat et suivre les mesures de prévention des infections, comme tout le personnel médical, pour réduire au minimum le risque de transmission.

4) **La patience est de mise** : Les étudiants auront besoin de temps pour s'ajuster aux changements mis en place dans les milieux cliniques en raison de la pandémie. Bien qu'ils aient reçu une formation sur les techniques pour revêtir et retirer l'ÉPI et les autres mesures de prévention et contrôle des infections, ils auront besoin de temps pour les intégrer dans leur routine. Nos externes ont poursuivi leurs études ces derniers mois, et certains superviseurs de cours ont même offert leurs demi-journées d'enseignement théorique en avril pour que les étudiants puissent se familiariser à l'avance avec le contenu des cours. Rappelez-vous cependant que certains étudiants assument des responsabilités supplémentaires ou vivent un stress accru dans leur vie personnelle en raison de la COVID-19. Nous vous demandons de bien vouloir faire preuve de compréhension.

5) **Absences et congés** : Pour le bloc 3 de la promotion 2021, les étudiants devront compléter 80 % d'un cours et 80 % de tous les segments d'un cours pour que ce cours soit considéré comme complet. En cas d'absence liée à la COVID-19, l'étudiant n'échouera pas le cours, mais recevra une mention « incomplet », et devra compléter le cours ultérieurement.

6) **Procédures liées à la COVID-19 et politiques des ÉMPC (promotion 2021)** : Vous trouverez ci-joint un document résumant toutes les procédures liées à la COVID-19 qui touchent les politiques des ÉMPC (p. ex. information sur l'ÉPI, accès aux services de santé et sécurité au travail, absences et congés). Ce document est également accessible sur la page Avis spéciaux : Mises à jour des ÉMPC sur la COVID-19. Il sera mis à jour au fil de l'évolution de la pandémie et des recommandations de la santé publique.

Nous espérons que l'information ci-dessus vous sera utile. Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la Dre Dornik, directrice du volet Externat, à [clerkshipchair.med@mcgill.ca](mailto:clerkshipchair.med@mcgill.ca), ou avec le directeur ou la directrice du cours d'externat.

Merci,

Mélanie Mondou, MDCM, FRCPC, M. Sc. (MHPE)  
Vice-doyenne, ÉMPC

Julia Dornik, MD  
Directrice du volet Externat, ÉMPC

Sonia MacFarlane, MD

Directrice adjointe du volet Externat et directrice des stages à option, ÉMPC